

Département du **CALVADOS**  
Arrondissement de **VIRE**  
Ville de **CONDE-en-NORMANDIE**

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 8 décembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des mariages - 2 place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 2 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés et publiés à la mairie le mardi 2 décembre 2025

**Sont présents les conseillers municipaux suivants** : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATELLIER, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

### Ont donné pouvoir :

Margaret BLAKEBOROUGH à Brigitte LAIR  
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT  
Flavien DELÊTRE à Benoît BALAIS  
Marie-Danielle DUPONT à Jean-Daniel GOUDIER

Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER  
Arnaud MOREAU à Valérie DESQUESNE  
David OLIVIER à Sylvain DELANGE

### Absents excusés :

| Nombre de conseillers                                                              | Vote à l'unanimité | Nature de l'acte : 3-1                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| - en exercice : 29                                                                 | - pour : 29        | Date de publication = date de<br>télétransmission au contrôle de légalité |
| - présents : 22                                                                    | - contre : 0       |                                                                           |
| - votants : 29                                                                     | - abstention : 0   |                                                                           |
| Secrétaire de séance : Benoît BALAIS                                               |                    |                                                                           |
| Le compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2025 a été adopté à l'unanimité |                    |                                                                           |

### **DÉL.2025-111 - Renonciation à l'acquisition de la parcelle cadastrée CP n°112 à M. Yvon ROBBE - commune déléguée de Condé-sur-Noireau**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;  
Vu la DEL. 2024/043 du 8 avril 2024 approuvant l'acquisition de la parcelle CP N°112 à M. YVON ROBBE

Pour mémoire, les services de la commune avaient fait évacuer de cette parcelle, localisée aux abords de la route de Flers (« la prairie »), une carcasse de voiture brûlée afin que la sécurité publique soit maintenue (risque de pollution, nuisances, etc.).

À la suite de la proposition de vente de son propriétaire, Monsieur YVON ROBBE, à la commune, les parties s'étaient entendues sur une cession à l'euro symbolique, compte tenu des frais de notaires restant à la charge de l'acquéreur.

Cet accord a été formalisé par un courrier du 23 janvier 2024, contresigné le 15 février 2024.

Avant qu'une date de signature ne soit fixée, la commune a été interrogée par l'office notarial concernant la prise en charge éventuelle par la Commune des frais d'attestation immobilière incombant au vendeur dans le cadre de sa succession. S'agissant d'une propriété privée et qui ne concerne pas son patrimoine, la commune a refusé de prendre ses frais à sa charge.

Dans ces conditions, les élus souhaitent soumettre aux membres du conseil la formalisation de la renonciation de la Commune à cette acquisition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** la renonciation à l'acquisition par la Commune de la parcelle appartenant à M. YVON ROBBE, cadastrée CP N°112 d'une superficie de 497 m<sup>2</sup>, commune de déléguée de Condé-sur-Noireau.
- **PROCEDE** à l'abrogation de la délibération 2024/043 du 8 avril 2024,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 8 décembre 2025  
Le Maire, Valérie DESQUESNE

